

Numéro	CA/2023-06-15/09
Date d'affichage	08/08/2023
Date de mise en ligne	08/08/2023
Date de transmission au Recteur	N/A

## Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Délibération du 15 juin 2023 portant approbation de l'augmentation des frais d'inscription de la préparation à l'examen d'entrée au centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) de l'institut d'études judiciaires de l'école de droit de la Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'augmentation des frais d'inscription de la préparation à l'examen d'entrée au centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) de l'institut d'études judiciaires de l'école de droit de la Sorbonne, dont la fiche financière est ci-après annexée.

Délibération CA/2023-06-15/09	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	25
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	15
Nombre de contre	7
Nombre d'abstentions	3

Paris, le 21 juillet 2023

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

<b>Intitulé et niveau de la formation</b> Préparation annuelle du CRFPA	<b>Composante de gestion</b> EDS_IEJ
--	---

**Les charges**

**Les coûts de personnel**

Coûts d'enseignement	Nbre enseignants	Nbre Heures CM	Nbre Heures TD	Total en HETD	Coût horaire (€)	Coût total (€)
Enseignants statutaires de Paris 1 Cours	11	110			235	25 850,00 €
		110	0	0		0
Vacataires : avocats, magistrats, juristes, MCF, ATER, doctorants  Vacation hors enseignement : correction de copies, rédaction de sujet, séminaire, forum...	320					514 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>						<b>539 850,00 €</b>

<sup>(1)</sup> coût à modifier si les coûts appliqués sont supérieurs aux coûts standards de Paris 1

Autres coûts de personnels	Nbre BIATSS	Coûts chargés annuels <sup>(2)</sup> (€)	Quotité de travail (ex 0,5)	Durée	Coût total (€)
6 BIATSS (4 catégories B et 2 catégories A)	6		100%		258 552,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>258 552,00 €</b>

<sup>(2)</sup> Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels envoyé aux composantes sauf si connaissance du traitement

exact

- Ce coût de BIATSS correspond-t-il à :
- (Cocher la case correspondante)
- un recrutement de BIATSS
- un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste
- la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquences budgétaires

**Les autres coûts**

	Coût total (€)
* frais de fonctionnement des <b>services centraux, communs et généraux de l'Université</b> <sup>(3)</sup> Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc.	332 040,00 €
*Rémunération étudiants (captation des cours)	2 500,00 €
*Location salle et paiement du système Viatique (+35% d'augmentation en 4 ans pour la location de salle et +10% d'augmentation pour le papier et le logiciel Viatique)	270 494,00 €
*Fournitures, frais de mission, restauration, achat de matériel informatique, frais de reprographie	60 400,00 €
* Surveillants	60 000,00 €

<sup>(3)</sup> taux de prélèvement de 20 % (FC) et de 15% (autres situations comme DU en FI etc.) sur le montant des produits hors droits nationaux

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 523 836,00 €</b>
----------------------	-----------------------

**Les produits**

	Nombre d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL (€)
Droits d'inscription <sup>(4)</sup>			
	Etudiants non boursiers	1800	750 €
	Etudiants en M1 à P1	600	517 €
	Etudiants boursiers	400	0 €

<sup>(4)</sup> dont parts BU, FSDIE, médecine préventive

<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 660 200,00 €</b>
-----------------------	-----------------------

**Le solde**

<b>PRODUITS - CHARGES</b>	<b>136 364,00 €</b>
---------------------------	---------------------